

Compte-rendu succinct de la rencontre habitants-élus du 5 juin 2010



<u>THEME OU SECTEUR</u>	<u>QUESTION</u>	<u>RÉPONSE</u>
<u>Espace Détente</u>	Eclis dans le bois des jeux, roue cassée, manque balançoire bébé	Entretien jeux de bois difficile, contrôle SOCOTEC 1/an: revoir souplesse terrain de réception
	Sécuriser le chemin longeant le ruisseau d'Olivet (barrières)	A étudier
	Poubelles supprimées	Enlevées suite aux dégradations
	Mobylettes et scooters	Panneaux d'interdiction, interventions directes, parfois difficiles (provocation de certains jeunes)
	Quad sur parcours VTT cross	Interdit sur chemins pédestres
<u>Rue des Courtines</u>	Plaque d'égouts bruyante	?
<u>Rte de la Chapelle</u>	Inconfort notamment pour les vélos	Réalisation datant de 20 ans et faite dans de mauvaises conditions, d'où la dégradation. Si rénovation avec un beau tapis, risque de vitesse
<u>Rue des Hayettes</u>	Vitesse depuis les aménagements en sens unique	Utilisation par les riverains et ce n'est pas une voie de transit
	Le trottoir sera-t-il carrossable ?	Oui après tassement de la terre (suite arrachage des arbres)
	Nombre de place de stationnement limité et occupé par caravanes ou bateaux	Les places de parking publiques sont destinés aux visiteurs et ne sont pas réservées. Chaque résidant doit solutionner son stationnement sur son terrain (Code de l'urbanisme)
	Trottoirs dégradés en raison du stationnement	Stationnement interdit sur les trottoirs (code de la route). Possibilité de places de parking groupées mais risque de vitesse.
<u>Rue de Rennes</u>	Mauvaise praticabilité pour poussettes et fauteuils: tranchée non empierrée au nord et trottoir étroit au sud	Racines d'arbres=> dégradation coté nord; aménagement du stationnement
<u>Bassin tampon Rébunière</u>	Mauvais fonctionnement du bassin	Inondations de 99 et 2000: DDAF a demandé à réaliser des bassins tampons. Celui de Mgt-La Chapelle est en négociation ; projet d'amélioration de celui de la Prée Madame si un propriétaire accepte de céder 50m ² de terrain (contentieux)
<u>Rue Rébunière</u>	Herbe à couper sur le bas-côté	Fait une fois par an (intervention prochaine de l'entreprise)

	Eclairage pour trajets des enfants, joggeurs, promeneurs	C'est un chemin. Population installée à cet endroit par choix de campagne=> pas d'urbanisation. (reste 2 constructions potentielles)
	Vitesse	Route fréquentée par les riverains et qui n'est pas voie de transit
	Réalisation d'un trottoir	Zone non urbanisée
<u>Nuisances</u>	Fréquentation du chemin du Domaine en augmentation du fait de l'état délabré du chemin de la Prée Madame=> poussière importante dans les maisons qui le bordent. Est-il prévu une solution: empierrement etc.	Chemin privé, inscrit dans le cadre des emplacements réservés pour réaliser chemin piétons vélos. A ce jour, aucun pouvoir de la commune. Propositions d'achat non abouties
	Situation aggravée par le nombre de permis de construire délivrés	Les demandes de permis étant conformes, ces constructions ne pouvaient être refusées. Moyen de pression des propriétaires: refuser le droit de passage aux résidents de la Prée Madame
	Proposition de vendre le chemin de la Prée Madame à la commune	Avis favorable de la mairie, seulement après résolution du contentieux relatif aux réseaux eaux pluviales ; problème à voir entre propriétaires
	Hauteur réglementaire des arbres ? Allergie au pollen	moins de 2m si arbre planté à moins de 2m de la limite de propriété et plus de 2m de hauteur si arbre planté à plus de 2m.
<u>Bruit</u>	Problème de bruit par les "effaroucheurs" très tôt le matin	Il existe une réglementation : 8h-20h
	Aboiements de chiens la nuit	?
<u>Vitesse</u>	Les "tapis" routiers favorisent la vitesse. Cela signifie-t'il que les routes ne seront pas refaites pour éviter la vitesse?	Non. Les limitations de vitesse doivent être justifiées. Voies de transit: possibilité de faire des aménagements. Zone de lotissement: c'est le civisme des gens qui doit réguler la vitesse! Aménagement prochain d'un rond-point carrefour rue de Rennes et des Courtines
<u>Poubelle</u>	Est-t-il prévu un regroupement des sacs jaunes	Pas de demande à ce jour
<u>Trottoirs</u>	détérioration des rues gravillonnées par la balayeuse	?
	Entretien des trottoirs	L'entretien revient à la commune. En revanche, il appartient à chaque résident de nettoyer son trottoir en cas de neige, mousse et chute de feuilles

<u>Réduction éclairage</u>	Les réductions d'éclairage en hiver seront-elles reconduites?	Fait en période de forte consommation et suite aux recommandations d'EDF. Contraintes matérielles obligeant à couper manuellement les secteurs 2 par 2. Adhésion à la convention des maires pour le climat (engagement de réduire la consommation de 20% par rapport à 2006). Difficile à Montgermont car nos horaires d'éclairage étaient déjà réduits par rapport à d'autres communes.
<u>Utilisation des bâtiments</u>	Comportement sur l'utilisation des bâtiments communaux (personnel municipal)	Opération DISPLAY à partir de septembre, concernant le personnel communal et les associations.
<u>Evolution population</u>	Quel apport de population dans les nouveaux immeubles (critères d'attribution) et conséquences dans les écoles	Fin de la ZAC "Vert Village". Malgré les constructions, augmentation de la population moins importante que prévue. (Fermeture de classe). Début de la ZAC "Les Petits Prés" en 2012-2013 : environ 360 logements sur 10 ans (25 logements nécessaires par an pour maintenir la population)
<u>Commerces et banques</u>	Projet de banque?	10 banques sollicitées et aucune réponse.
-	Y aura-t-il une superette?	Info officieuse, mais le propriétaire de la nouvelle cellule s'est engagé à y installer un commerce. Gérant non connu
<u>Piscine</u>	La réforme des collectivités peut-elle remettre en cause la piscine ?	1 ^{ère} action : créer le syndicat pour affirmer notre volonté de la réaliser. La commune va engager l'acquisition du terrain pour avancer au maximum et réserver l'emplacement